

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

TRENTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

TROISIÈME SESSION

Projet de loi n° 283

(PRIVÉ)

Loi concernant la Coopérative laitière du
sud de Québec

Première lecture

Deuxième lecture

Troisième lecture

PRÉSENTÉ PAR

M. CLAUDE LACHANCE

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC

1 9 8 2

Projet de loi n° 283 **(PRIVÉ)**

Loi concernant la Coopérative laitière du sud de Québec

ATTENDU que la Coopérative laitière du sud de Québec a été constituée en 1941 en vertu de la Loi des sociétés coopératives agricoles (Statuts refondus, 1925, chapitre 57) et qu'elle est régie par la Loi sur les sociétés coopératives agricoles (L.R.Q., chapitre S-24);

Qu'elle désire changer son nom et adopter une identification commerciale reflétant sa véritable dimension nationale et internationale;

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement de l'Assemblée nationale du Québec, décrète ce qui suit:

1. Le nom de la Coopérative laitière du sud de Québec est changé en celui de « Agrinove, Coopérative agro-alimentaire ».

2. Ce changement de nom n'apporte pas de modifications aux droits et obligations de la Coopérative laitière du sud de Québec et les procédures qui auraient pu être commencées ou continuées par ou contre cette coopérative sous son premier nom peuvent l'être par ou contre elle sous son nouveau nom sans reprise d'instance.

3. La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.